

CLARESCO BOURSE

Société Anonyme au capital de 129 600 euros
Siège social : **32, rue de Monceau - 75008 PARIS**
424 965 234 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019
Comptes sociaux approuvés par l'A.G.O. du 11 mai 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en Keuros)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs.....	1 370	1 375
Opérations avec la clientèle.....	-	25
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	45	5
Autres actifs.....	203	278
TOTAL ACTIF	1 618	1 683

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Autres passifs.....	376	603
Capitaux propres hors FRBG.....	1 242	1 080
- Capital souscrit.....	130	130
- Primes d'émission.....	10	10
- Réserves.....	15	15
- Report à nouveau.....	619	522
- Résultat de l'exercice.....	468	403
TOTAL PASSIF	1 618	1 683

HORS-BILAN. Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en Keuros)	31/12/2019	31/12/2018
Commissions (produits).....	2 455	2 365
Commissions (charges).....	523	460
Gains ou pertes s/op. des portef. de plct et assimilées... ..	3	- 2
Autres produits d'exploitation bancaire.....	0	2
PRODUIT NET BANCAIRE	1 935	1 905
Charges générales d'exploitation.....	1 278	1 342
RESUL. BRUT D'EXPL., RESULTAT D'EXPLOITATION ET RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	657	563
Impôt sur les bénéfices.....	189	160
RESULTAT NET	468	403

DETAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES (en Keuros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges constatées d'avance.....	2	2
Charges à payer : fournisseurs factures non parvenues..	40	99
TOTAL DETTES FOURNISSEURS ET CPTES RATT.	40	99
Congés payés.....	21	23
Autres charges à payer.....	95	4
Charges sociales sur variables.....	42	1
Org. sociaux ch/congés payés.....	10	10
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	168	38
TOTAL CHARGES A PAYER	208	137
Produits constatés d'avance.....	Néant	Néant

ANNEXE.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION. Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1 - INFORMATIONS GENERALES. 1) Faits significatifs de l'exercice. Néant.
2) Evénements significatifs postérieurs à la clôture. Néant.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES. 1) Durée et dates de l'exercice comptable. L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. **2) Référentiel comptable.** Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan comptable général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code du commerce ainsi que le décret du 29/11/1983, ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. **3) Permanences des méthodes.** Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. **4) Immobilisations.** Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus/sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue : Autres immobilisations incorporelles : 1 an, Matériel de transport : 5 ans, Matériel de bureau et matériel informatique : 5 ans. **5) Evaluation des créances et des dettes.** Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. **6) Disponibilités en euros.** Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts.....	41 000	41 000	-
Autres immobilisations financières.....	2 315	2 315	2 315
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	43 315	43 315	2 315
Autres créances clients.....	187 332	187 332	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée.....	14 473	14 473	-
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	201 805	201 805	-
Charges constatées d'avance.....	1 614	1 614	-
TOTAL	246 734	246 734	2 315

Etat des dettes. Apurés des organismes de crédit, à plus d'1 an à l'origine, Montant brut et à 1 an au plus : 205, Emprunts et dettes financiers divers, Montant brut et

à 1 an au plus : 2 854, Fournisseurs et comptes rattachés, Montant brut et à 1 an au plus : 67 810, Personnel et comptes rattachés, Montant brut et à 1 an au plus : 115 708, Sécurité sociale et autres organismes sociaux, Montant brut et à 1 an au plus : 68 782, Impôts sur les bénéfices, Montant brut et à 1 an au plus : 26 072, Taxe sur la valeur ajoutée, Montant brut et à 1 an au plus : 20 341, Autres impôts, taxes et assimilés, Montant brut et à 1 an au plus : 13 413, Autres dettes, Montant brut et à 1 an au plus : 60 613, A plus de 5 ans : 46 986, Total, Montant brut et à 1 an au plus : 375 797, A plus de 5 ans : 46 986.

CHARGES A PAYER. Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants : Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 39 720, Dettes fiscales et sociales : 180 472, Disponibilités, charges à payer : 205, Total : 220 396.

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR (Montant TTC). Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan. Créances, Créances clients et comptes rattachés et Total : 34 000.

Immobilisations	Valeur brute début d'exercice	Acquis., apports, créations, virements	Dim. par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Autres immob. incorporelles.....	19 786	0	-	19 786
Matériel de transport.....	2 815	0	-	2 815
Mat. de bur., inf. et mobilier.....	82 736	582	-	83 318
TOTAL DES IMMOB. CORP.	85 551	582	-	86 133
Prêts et autres immob. fin.....	3 314	41 773	1 771	43 315
TOTAL DES IMMOB. FIN.	3 314	41 773	1 771	43 315
TOTAL	105 338	42 356	1 771	149 235

AMORTISSEMENTS. Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif). Autres immobilisations incorporelles, Montant début et fin exercice : 19 786,48, Matériel de transport, Montant début et fin exercice : 2 815, Matériel de bureau et informatique, mobilier, Montant début exercice : 81 222, Augmentations dotations : 791, Montant fin exercice : 82 013, Total immobilisations corporelles, Montant début exercice : 84 037, Augmentations dotations : 791, Montant fin exercice : 84 828, Total, Montant début exercice : 103 824, Augmentations dotations : 791, Montant fin exercice : 104 615.

VENTILATION DE L'EFFETIF DE L'ENTREPRISE. Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise. Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise. Personnel salarié, Ingénieurs et cadres : 3,00, Employés : 1,00, Total : 4,00.

CAPITAL SOCIAL. Composition du capital social. Catégories de parts ou d'actions, Actions ordinaires et Total, En début et à la clôture d'exercice : 85 000, Valeur nominale : 1,5247 euro. **Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs).** Actions ordinaires, Nombre : 85 000, Valeur nominale : 1,5247 euro.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale approuve la répartition qui lui a été proposée. En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à 468 046 euros sont affectés comme suit : Report à nouveau : 128 046 euros, Résultat distribuable : 340 000 euros, ce qui portera le report à nouveau à la somme 747 005 euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. 1. Opinion sur les comptes annuels. J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. **2. Justification des appréciations.** En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants : le traitement comptable des opérations de l'exercice ainsi que les informations fournies dans l'annexe sont corrects ; les principes et méthodes comptables ainsi que les principales estimations sont fournis dans l'annexe. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. **3. Vérifications et informations spécifiques.** J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, dans le rapport du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. Convention de mise à disposition de moyens par la Société CLARESCO FINANCE à la Société CLARESCO BOURSE (locaux, matériel informatique et mobilier), qui porte sur des facturations d'un montant total de 289 763,28 euros HT pour l'année 2019. Convention de prestations de management par la Société CLARESCO PARTICIPATIONS à la Société CLARESCO BOURSE moyennant des facturations d'un montant total de 182 938,80 euros HT pour l'année 2019. Fait à Neuilly, le 24 avril 2020, Le Commissaire aux comptes : Thierry SEGUIN.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la Société au 32, rue de Monceau - 75008 PARIS.